



SOLAR FABRICS COLLECTION



Warranty and Care

Entretien et Garantie
Onderhoud en Garantie
Manutenzione e Garanzia
Gwarancja i Pielęgnacja
Garancia és Ápolás
Garanti ve Bakım

Pflege und Garantie
Mantenimiento y Garantía
Underhåll och Garanti
Гарантия и Υход
Záruka a Péče
Συντήρησης και εγγύησης

GUIDE D'ENTRETIEN DES TOILES DE STORE DICKSON

ER

Les toiles Dickson possèdent toutes les caractéristiques nécessaires pour une utilisation « Plein Air » et vous ne devriez rencontrer aucun problème particulier si vous respectez les quelques recommandations suivantes :

- ◆ L'armature de votre store doit être positionnée de telle manière que la toile soit parfaitement tendue et ne subisse aucun frottement. Cette tension vous évitera également toute formation de poche d'eau en cas de pluie.
- ◆ Par temps de grand vent, il ne faut pas laisser le store déployé.
- ◆ Par temps de pluie, le store peut être déployé, mais il faut éviter de le réenrouler humide pour une longue période. Si pour différentes raisons, vous devez le réenrouler humide, redéployez votre store dès que vous en aurez la possibilité pour faire sécher la toile.

Par nature, la fibre acrylique est une matière inerte et imputrescible. Cependant, des moisissures peuvent apparaître en cas de dépôt de particules ou de pollution et altérer la qualité de la toile.

Les toiles **ORCHESTRA***, **ORCHESTRA MAX**, **OPERA****, **INFINITY**, **SUNVISION**, **EXPANSION & REPLAY** de **DICKSON CONSTANT** ont reçu un traitement spécial qui leur permet de retarder la formation et l'accumulation de salissures. Pour ne pas altérer ce traitement, le nettoyage éventuel de votre toile doit être fait en tenant compte des recommandations suivantes:



> ENTRETIEN COURANT

Dépoussiérage le plus complet possible du store sec pour éliminer toutes les particules de surface par aspiration, insufflation d'air, battage ou brossage.

> ELIMINATION DES TACHES

- Pour des taches de doigts ou de graisse, utiliser de l'eau savonneuse.
 - Pour des taches aqueuses, éponger au maximum et frotter avec un chiffon humide.
- Ne jamais utiliser de détergents, ni d'autres produits chimiques.

> PRODUITS D'ENTRETIEN

Pour le meilleur résultat possible : utiliser les produits Tex'Aktiv Clean et Guard, recommandés par Dickson.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES :

Pensez à prendre soin de votre toile de store et à l'entretenir au moins une fois à l'année.

Pour retarder au maximum l'encrassement de votre store, il est vivement conseillé de le placer sous une avancée de toiture ou d'y adjoindre un auvent de protection.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE AU 1/12/2017

ORCHESTRA* - INFINITY - ORCHESTRA MAX - OPERA - REPLAY: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 10 ANS / SUNVISION: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 5 ANS / EXPANSION: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 3 ANS**

Dickson Constant garantit l'imputrescibilité et la tenue des coloris (résistance minimum des couleurs de 4/5 sous l'action des ultra-violets et des intempéries, selon la norme NF EN ISO 105 B04 - les modifications de nuance dans le temps sont donc limitées) de ses toiles **ORCHESTRA***, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY** pendant 10 ans à compter de la date d'achat du produit, pendant 5 ans à compter de la date d'achat du produit pour ses toiles **SUNVISION**, et pendant 3 ans à compter de la date d'achat du produit pour ses toiles **EXPANSION**.

LA GARANTIE S'EXERCE DANS LES CONDITIONS DÉFINIES CI-APRÈS :

Pendant 3 ans pour les toiles **EXPANSION**, pendant 5 ans pour les toiles **SUNVISION** et pendant 8 ans pour les toiles **ORCHESTRA***, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY**, **Dickson Constant** remplacera gratuitement ou, à sa convenance, remboursera à la valeur facturée la partie du métrage reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Pour les toiles **ORCHESTRA***, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY**, en cas de réclamation justifiée à l'issue de la 8ème année, la garantie consistera en une remise sur l'achat d'une nouvelle toile : de 30% au cours de la 9ème année et de 15% au cours de la 10ème année, sur le tarif en vigueur le jour de la réclamation. Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours de la constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat, par lettre recommandée avec accusé de réception au distributeur à qui le produit a été acheté. Celui-ci accusera réception de votre réclamation et la transmettra à **Dickson Constant**.

La toile sera tenue à la disposition des experts de **Dickson Constant** ou de sa compagnie d'assurance.

Le remplacement ou remboursement du tissu défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie conventionnelle couvre exclusivement l'imputrescibilité et la tenue des coloris des toiles régulièrement entretenues, dans des conditions normales d'utilisation et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE NE SONT PAS COUVERTS :

- les prestations non effectuées par **Dickson Constant** : confection des toiles ou autre ;
- les parties du store autres que la toile fabriquée par **Dickson Constant** : lambrequin, armature ou autre ;
- les imperfections telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection du store ou de son installation ;
- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ;
- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes prescrites par **Dickson Constant** ou à la destination de la toile ;
- la réparation de dommages ou défauts de la toile résultant d'accidents ou de négligences non imputables à **Dickson Constant** ou résultant de la force majeure.

SONT NOTAMMENT EXPRESSÉMENT EXCLUES TOUTES DÉGRADATIONS DUES :

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racloir ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
 - à la foudre ou à des conditions climatiques ou d'environnement inhabituelles ;
 - aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
 - aux salissures d'animaux ;
 - aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.
- Le bénéfice de la présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.**

* Toiles dont le code article commence par **ORC** - exemple : **ORC 6028 120**

** Toiles dont le code article commence par **OPE** - exemple : **OPE J062 120**



Fade Resistant

Solidité des coloris



Water & Stain Resistant

Résistant à l'eau et aux taches



Protects from the UV and Heat

Protège des UV et de la chaleur



Tear Resistant

Résistant à la déchirure



Mold Resistant

Résistant aux moisissures



Easy Care

Entretien facile